

**COMITE D 'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE LORIENT-HABITAT**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2016

Présents :

Président du C.H.S.C.T. : Alain Lampson
Secrétaire du C.H.S.C.T.: Régis Mauduit
Membres : Mathilde Jehanno, Loïc Le Palabe

Invités du CHSCT en qualité de personnes compétentes :

Thierry Kuhn DGA en charge du Patrimoine
Patrice Lamotte, DRHSI
Anne Laure Rimbault, chargée de missions Ressources Humaines
Dr Jaffré - Médecine du travail FPT
Laurie Le Rézollier

Absents excusés

AMIEN : Dr Le Breton
Inspecteur du travail : Mr Lemaître
Dr Gautier, Médecin de l'AMIEM
CARSAT :

Ouverture de la séance à 9h00 à Lorient

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

A-1 VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 25 septembre 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

A-2 ARCHIVAGE DOSSIERS LOCATAIRES - REFLEXION AMENAGEMENT

M Lampson rappelle que suite à la loi Alur une partie des dossiers papiers de l'Office pourrait être dématérialisée et notamment les dossiers locataires et les demandes de logements. La dématérialisation des dossiers ainsi que les pièces relatives aux demandes de logements serait assurée par un prestataire externe. Celui-ci serait chargé de classer les documents dans un serveur. Ce serveur sera accessible aux agents lorsqu'ils auront besoin de rechercher certains dossiers. Une difficulté apparait, les demandes de logements sont annuelles et les locataires doivent transmettre des pièces lors de chaque changement de situation.

M Lampson évoque aussi la possibilité de dématérialiser les états des lieux en mettant à disposition des agents des tablettes tactiles. Une étude va être réalisée sur la gestion électronique des documents.

La dématérialisation permettrait de remplacer les dossiers papiers et l'archivage cependant certains documents nécessitent tout de même un archivage papier.

A-3 AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL AVEC LA VIDEO SURVEILLANCE

Un système de vidéo surveillance avec 2 caméras est implanté à l'accueil. Ce système se déclenche à chaque mouvement. M Lampson ne souhaite pas donner accès à la vidéo de surveillance aux agents, il précise qu'avec 2 caméras il y a forcément des angles morts.

Mme Jehanno précise que l'ensemble du personnel de l'accueil souhaite visionner la vidéo afin de voir si les agents sont filmés à leur poste de travail.

M Lampson répond que les agents qui travaillent ne sont pas dans le champ de la caméra. La caméra filmera les visiteurs. De plus, les images ne sont pas stockées sur un ordinateur et elles seront visionnées seulement en cas d'agression. M Lampson est la seule personne habilitée à visionner les enregistrements. Il s'agit essentiellement d'une démarche dissuasive.

L'agence d'Hennebont est aussi équipée de 2 caméras. M Kuhn propose dans une logique d'équité d'enlever l'écran de visualisation placé dans la salle des contrôles.

M Lamotte souligne que les agents souhaitent mettre un film opaque entre l'accueil et le couloir afin de ne pas être vu par les locataires présents à l'accueil. Cependant, la zone d'accueil étant moins accueillante qu'auparavant ce dispositif rendrait l'accueil encore plus isolé.

M Kuhn fait part du problème de température au niveau de l'accueil, les portes s'ouvrant et se fermant régulièrement il fait froid à l'accueil. M Kuhn va remédier à ce problème en rajoutant des chauffages. Sinon M Lampson propose d'ouvrir une seule porte en même temps dans le sas.

A-4 GROUPE DE TRAVAIL AGRESSIONS

M Lampson rappelle que le groupe de travail *prévention et gestion des situations agressives* sera piloté par le CHSCT et composé par un panel d'agents volontaires et représentatif de l'Office. Ainsi, le siège, l'agence, la régie, le personnel de terrain au niveau des secteurs, et le personnel de terrain au niveau de l'agence d'Hennebont devront être représentés.

En fonction du nombre de volontaires M Lampson laissera le soin au CHSCT de les sélectionner. Il est souhaitable que le groupe soit composé par des personnes qui ont vécu des situations d'agressions mais aussi par des personnes qui pourront faire bénéficier de leur expérience. Ce groupe sera constitué d'environ 10 personnes.

M Lampson a rencontré l'ensemble du personnel par service et par secteur, lors de cette rencontre il s'est aperçu que la majorité des gardiens sont attachés à leur secteur, leur équipe même si certains secteurs et comportements sont parfois difficiles à gérer.

Le Dr Jaffré souhaite prendre part à ce projet et rajoute que dans ce groupe il serait intéressant que les agents confrontés à des agressions puissent donner des conseils en cas de confrontation.

M Mauduit précise que les personnes non retenues pourront tout de même faire remonter leur question.

Mme Rimbault rappelle que le groupe de travail bénéficiera d'une formation par un prestataire extérieur afin de définir un sujet et le cadre de réflexion. Il faudrait aussi inclure dans ce groupe une personne formée à la conduite de réunion.

Au niveau du calendrier, le groupe pourrait être constitué pour mi-février afin d'initier le projet fin février. Il est proposé de mettre en place une réunion toutes les 3 semaines.

Les membres du CHSCT valident cette proposition.

A-5 RISQUES PSYCHOSOCIAUX DIAGNOSTIC - POINT ETAPE

Le prestataire DS service a été choisi pour réaliser un diagnostic débutant courant mars. Ce diagnostic s'appuiera sur un questionnaire rempli par l'ensemble du personnel, celui-ci sera directement transmis au prestataire afin d'assurer la confidentialité des réponses. Ainsi, il est possible de proposer une démarche avant la prochaine réunion du CHSCT le 22 mars 2016. Un comité de pilotage sera créé, composé de M Lampson, M Lamotte, M Kuhn, Mme Rimbault, des représentants du personnel, du CHSCT et du docteur Jaffré.

De plus, un groupe de travail sera désigné en fonction des investigations. Le Dr Jaffré souligne que le groupe de travail devra bénéficier d'une formation pour définir le thème, le cadre et les méthodes utilisées.

M Le Palabe rappelle que toutes les personnes formées au PRAP sont sensibilisées aux Risques Psychosociaux.

M Lampson dit que certains agents ne veulent pas parler de leurs problèmes et surtout pas avec leurs collègues ou manager.

Dr Jaffré précise qu'on ne pourra s'intéresser qu'aux dysfonctionnements liés au travail et la formation va apporter des limites au travail des managers et répondra à la question : Que peut faire le manager pour prévenir les Risques Psychosociaux ?

M Mauduit pense qu'il faudrait tout de même orienter les salariés dans les cas de problèmes personnels.

A-6 DIVERSES INFORMATIONS

1) Régisseurs collecte de fonds - point étape

Un changement de procédure à l'initiative du Trésor Public demandait à ce que les fonds collectés soient déposés par chaque régisseur directement à la Poste.

L'office a fait appel à un prestataire extérieur, un agent assure la sécurité en collectant les fonds auprès des régisseurs et en les déposant en voiture banalisée sur le compte de la banque de France.

Par contre il y a un décalage entre les transferts de fonds. En effet, le prestataire OMIS est soumis au versement de montants particuliers par la Banque de France. Ainsi, la trésorerie ne retrouve pas les montants fournis par les régisseurs et ceux déposés sur le compte.

2) Signalétique SST

Mme Rimbault va commander prochainement les gilets verts pour les « SST » et les oranges les « Équipier Incendie ».

Une mise à jour des affiches SST et incendie (guide et serre file) va être réalisée. Les formations incendie sont basées sur le volontariat.

Concernant l'utilisation de défibrillateur Dr Jaffré précise qu'il n'y a pas de formation obligatoire et donc pas de responsabilité civile et juridique. Mme Rimbault va créer un affichage pour le personnel de proximité et pour l'agence afin d'indiquer les défibrillateurs les plus proche. Pour le siège, un défibrillateur est à disposition à la mairie.

M Le Palabe précise que plus de 5000 personnes sont sauvées chaque année grâce au défibrillateur.

3) Évacuation Incendie - Lieu de Rassemblement

M Kuhn a réalisé le panneau mais il n'est pas encore installé.

4) Evacuation Incendie - Exercice à prévoir

Un exercice est à prévoir cependant lorsque l'alarme c'est déclenchée inopinément seulement 4 ou 5 agents ne sont pas sortis du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Régis MAUDUIT
Secrétaire du CHSCT